



FNE Midi-Pyrénées
Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées
14 rue de Tivoli
31068 Toulouse cedex
Tél. : 05 34 31 97 42
Mail : contact@fne-midipyrenees.fr

DELIBERATION DU BUREAU FNE Midi-Pyrénées du 2 avril 2012

Le deux avril de l'an deux mille douze, les membres du Bureau de FNE Midi-Pyrénées, se sont réunis, sur la convocation faite par Rémy Martin, Président de la fédération, conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Rémy Martin
José Cambou
Thierry de Noblens
Sylvain Doublet
Sabine Martin
Frédéric Manon

Etait excusé :

Renaud De Bellefon

Le Bureau était présidé par Rémy Martin.

1- Dossier d'appel concernant le jugement du Tribunal de police de Castelsarrasin (SA EDF - GOLFECH)

1- Rappel des faits :

Rappelons que le 5 novembre 2010, FNE Midi-Pyrénées a déposé plainte au coté des Amis de la Terre Midi-Pyrénées et du Réseau Sortir du Nucléaire pour infractions à la réglementation applicable. Le Parquet décidant de ne pas poursuivre, la S.A EDF fut citée directement à comparaître devant le Tribunal de police. Malgré le réquisitoire du Procureur qui proposait la condamnation pour deux infractions avec une amende s'élevant à 1000 euros, le Tribunal décida de relaxer Electricité De France pour ce rejet en tritium.

Après discussion, le Bureau décide de faire appel de cette décision et de mandater et de donner pouvoir à Rémy Martin son Président, à Hervé Hourcade, juriste de la fédération et Maître Busson, du Cabinet Busson à Paris, conjointement ou séparément, pour représenter FNE Midi-Pyrénées dans cette affaire.

Fait à Toulouse, le 2 avril 2012

Rémy Martin
Le Président